



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Detenus

Question écrite n° 42269

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le risque qu'il y a de laisser subsister en France des regimes d'incarceration variables selon la qualite des detenus. Ainsi, il apparait que des personnalites politiques ou du monde des affaires beneficent d'un regime de detention tres favorable au regard de celui vecu par le reste de la population carcerale, en particulier en termes de locaux, d'hygiene ou d'isolement par rapport aux autres detenus. Or, qu'il s'agisse de personnes en detention preventive ou condammées, il n'y a pas lieu de laisser subsister dans un pays de droit des traitements de faveur, qui, en outre, ne sauraient etre compris de la population francaise. Il lui demande en consequence de lui preciser les justifications de tels privileges ainsi que les dispositions envisagees afin que tous les detenus soient places sous un regime identique.

### Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaitre a l'honorable parlementaire que les services de l'administration penitentiaire ont le souci d'assurer, pour l'ensemble des detenus, un traitement conforme aux regles edictees par le code de procedure penale, en tenant compte de la situation juridique de ces derniers et des possibilites propres a chaque etablissement penitentiaire. Il n'existe pas de categorie privilegiee de detenus. S'il peut exister des differences dans le regime carceral quotidien notamment sur le plan de l'affectation geographique ou de l'isolement, celles-ci resultent soit des necessites de l'instruction lorsque le detenu est incarceré en vertu d'un mandat de depot, soit de la necessite d'assurer la securite physique des personnes qui sont placees sous la responsabilite de l'administration penitentiaire. Ces considerations relatives a la gestion des detenus sont generales et ne sont absolument pas reservees aux detenus qui seraient des personnalites politiques ou du monde des affaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Brard Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42269

**Rubrique :** Systeme penitentiaire

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 août 1996, page 4487

**Réponse publiée le :** 4 novembre 1996, page 5797